



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NO 575-ADM-2026

Avis public est par la présente donné par le soussigné de la Municipalité de Délage que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 mai 2026, le règlement no 575-ADM-2026 édictant le code d'éthique et déontologie des élu(e)s municipaux.

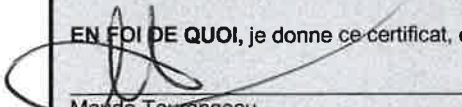
Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation au bureau municipal ou peut être consulté sur le site web de la Municipalité de Délage à : [www.deleage.ca](http://www.deleage.ca)

Donné à Délage, ce mardi, 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Maude Tourangeau, DG/greffière-trésorière de la Municipalité de Délage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, au bureau municipal, au tableau d'affichage situé au 216, Route 107 à Délage, sur le site web de la Municipalité de Délage.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

  
Maude Tourangeau  
DG et greffière-trésorière